

# Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XIe siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (r-s) annonce la teneur des travaux. © D.L.

RUGBY - D1

## Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

## Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



# Revue de presse du lundi 11 mai 2026

ROMAIN SCHREVENIS

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont entraîné à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiet. Il y avait une vraie sérénité dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

## DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



Ca s'annonce compliqué pour les CPAS... © D.L.

Qua  
prév  
chai  
nées  
gouv  
pas  
prov  
pas  
tion

**DH** | **LES**  
**SPORTS<sup>+</sup>**

# Criminalité printanière : la police s'adapte

## SÉCURITÉ

Les zones de police réorientent leurs dispositifs avec les jours qui rallongent. Les cambriolages reculent au profit d'autres types de criminalité.

Les jours rallongent, les terrasses se remplissent et les pick-pockets reprennent du service. Chaque printemps, le profil de la délinquance se transforme : les cambriolages, plus fréquents entre octobre et mars, cèdent la place aux vols à la tire, aux vols de vélos et à des arnaques de plus en plus sophistiquées. Les zones de police locales adaptent leurs dispositifs en conséquence, en déployant notamment des policiers en civil et à vélo dans les endroits les plus exposés.

*"Les gens ressortent, les terrasses se remplissent et l'espace public est plus fréquenté, ce qui crée mécaniquement plus d'opportunités pour certains types d'infractions. On parle surtout des vols à la tire, des petites altercations et, comme chaque année, des vols de vélos qui restent un problème récurrent",* résume Ilse Van de Keere, porte-parole de la zone de police Bruxelles Capitale Ixelles.

Selon les chiffres de la police fédérale, on recense en moyenne 250 cambriolages par mois en hiver sur

l'ensemble de la Belgique, contre une centaine en été. Le phénomène s'explique notamment par un contrôle social accru dès que le temps s'améliore. *"Les gens sont dans les jardins, sur les balcons",* note Laurent Masset, porte-parole de la zone Marlow (Uccle, Auderghem, Watermael-Boitsfort). Sa zone enregistre en revanche davantage d'extorsions entre jeunes et de vols de GSM ou de vêtements avec le retour du printemps.

### Une collaboration accrue avec le secteur horeca.

Côté vélos, sur les quelque 30 000 vols déclarés chaque année en Belgique,

la majorité survient au printemps et en été. À Bruxelles Capitale Ixelles, une section spécialisée, les *trekkers*, est déployée dans les zones les plus fréquentées pour contrer les pick-pockets. *"Concernant les vols à la tire, notre section trekkers travaille dans les zones les plus sensibles. Nous travaillons aussi beaucoup en prévention, avec les exploitants horeca et avec le public, pour éviter que les voleurs ne profitent d'un moment d'inattention",* précise Ilse Van de Keere. *"Nous récupérerons de plus en plus de vélos volés, ce qui nous permet de les restituer à leurs propriétaires."*

Pour ce qui est des tensions dans l'espace public, telles que les bagarres ou altercations, la consumma-

tion d'alcool peut jouer un rôle, sans être le seul facteur. *"Chaque situation est traitée individuellement par les équipes de terrain",* précise-t-elle.

Chaque printemps voit aussi revenir les bandes de quartier en quartier pour proposer des services fictifs ou largement surfacturés à des riverains peu méfiants. *"Cela n'a jamais diminué",* assure Laurent Masset. *"Ces bandes peuvent être composées de gens du voyage originaires de France ou d'autres pays étrangers, mais aussi de personnes résidant en Belgique qui opèrent de quartier en quartier. Une coordination entre zones de police et avec la police fédérale permet de suivre leurs déplacements."*

### Un nouveau type de criminalité

Plus récente, une arnaque technologique inquiète de plus en plus les forces de l'ordre : depuis environ deux ans, des autocollants frauduleux sont apposés sur certains horodateurs bruxellois. Ils renvoient vers des sites imitant les interfaces officielles de paiement, dans le

but de soutirer des coordonnées bancaires et des données personnelles aux automobilistes. *"Nous voyons une augmentation des arnaques technologiques : de faux QR codes collés sur des horodateurs ou des bornes de recharge, ou encore des escroqueries en ligne",* confirme Ilse Van de Keere.

La police recommande de vérifier systématiquement l'URL affichée avant tout paiement en ligne et de n'installer des applications que via les plateformes officielles (App Store, Google Play). Il vaut mieux éviter tout téléchargement via un lien inconnu ou reçu par message.

Face à l'ensemble de ces phénomènes, les zones locales travaillent en coordination permanente avec la police fédérale. *"Notre zone s'inscrit pleinement dans les structures de coopération policière existantes, tant au niveau local qu'au niveau fédéral",* indique Arjen Van Humbeeck, porte-parole de la zone Bruxelles Ouest (Molenbeek, Berchem, Jette, Ganshoren, Koekelberg).

Un suivi collectif des groupes organisés qui opèrent sur plusieurs territoires est ainsi assuré tout au long de l'année.

# Le Conseil d'État recale à nouveau la FWB

## FOURNITURES SCOLAIRES

Payera ou payera pas? Et surtout qui? La rentrée scolaire prochaine s'annonce pleine d'incertitudes.

**L**e monde de l'enseignement a les yeux tournés vers la commission ce lundi. La ministre de l'Éducation Valérie Glatigny va présenter aux députés le fameux décret-programme aux mesures qui crispent le terrain.

Parmi les points abordés, la question de la gratuité des fournitures scolaires a connu de nombreuses modifications sous cette législature. Une fois de plus, le Conseil d'État recale la politique de la libérale.

Dans un avis rendu le 24 mars, l'institution juge anticonstitutionnel de ne pas étendre la gratuité des fournitures scolaires jusqu'à la 6e primaire. *"La Convention relative aux droits de l'enfant ne prévoit en effet aucune distinction entre les élèves: le droit à une éducation gratuite doit bénéficier à l'ensemble des enfants de l'enseignement primaire"*, indique le Conseil d'État.

Pour rappel, depuis 2019,

les parents ne doivent plus acheter de crayons, marqueurs, colle et cahiers car tout cela est pris en charge par l'école.

D'abord en maternelle, cette gratuité des fournitures scolaires était étendue chaque année pour, à terme, être appliquée jusqu'en 6e primaire. Mais depuis le nouveau gouvernement, la ministre de l'Éducation Valérie Glatigny (MR) a arrêté la progression aux 3e primaires.

**Une gratuité "ciblée" est anticonstitutionnelle.**

*"Je m'engage à ce que le dispositif visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement ne soit ni réformé ni étendu tant que l'évaluation globale et coordonnée des mécanismes de gratuité ne nous aura pas permis d'y voir plus clair"*, avait-elle indiqué au parlement le 7 octobre 2024.

Un an plus tard, il est ensuite question d'un système destiné aux *"enfants qui en ont le plus besoin"* puis d'une gratuité jusqu'en fin de 6e primaires mais avec un budget bien plus serré, économies obligent et sur demande des parents. Le Conseil d'État rappelle qu'une gratuité *"ciblée"* est antinomique et anticonstitutionnelle car, étant un droit fondamental de tous les enfants, il ne peut être réservé à certain en fonction de leur situation financière.

Finalement la demande des parents est abandonnée, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît que l'obligation de fournitures gratuites pour tous les enfants et le décret est voté fin 2025.

Mais en février 2026, la ministre annonce l'application du décret en deux temps: les élèves de 6e primaire devront attendre la rentrée 2027 pour en bénéficier. Le récent avis du Conseil d'État pourrait bien amener le gouvernement à revoir, une fois de plus sa copie. Mais il va falloir faire vite, la fin de l'année scolaire approche.

Zhen-Zhen Zveny

# De l'eau sera proposée gratuitement pendant le Doudou

## MONS

Le bourgmestre espère que les discussions, toujours en cours, aboutiront rapidement pour que la mesure soit effective dès cette ducasse 2026.

**A** Mons comme ailleurs, les grandes festivités riment souvent avec forte affluence... et consommation d'alcool. Entre la ducasse, le Bal des Acteurs ou encore la Fête de la bière, ce sont chaque année des centaines de milliers de consommations qui sont écoulées, notamment sur la Grand-Place et au Marché aux Herbes. Dans ce contexte, la question de l'hydratation s'invite dans le débat public.

**"On est en bonne voie mais cela demande une coordination entre les services."**

La conseillère communale Pascale Grandjean (Les Engagés) a récemment déposé une motion plaidant pour la mise à disposition gratuite d'eau potable lors des événements. Objectif : répondre à un enjeu de santé publique, alors que

l'alcool favorise la déshydratation et peut accentuer les comportements à risque. L'élue pointe aussi une réalité bien connue des festivaliers : "il est parfois moins cher de boire une bière qu'un verre d'eau".

Si la majorité n'a pas soutenu la motion en tant que telle, le bourgmestre Nicolas Martin assure que la Ville travaille déjà sur cette problématique. "Des discussions sont en cours avec la SWDE pour mettre en place des points d'eau accessibles lors de la ducasse, déjà cette année", explique-t-il.

### ■ Collaboration étroite avec la SWDE

L'idée serait de permet-

tre aux participants de s'hydrater gratuitement, via les fontaines à eau déjà accessibles en centre-ville mais aussi via des dispositifs dédiés, accessibles avec une gourde ou une bouteille, à l'image de ce qui se fait dans certains festivals. "C'est une bonne idée, pertinente, et nous avons déjà avancé avec les fontaines à eau. L'objectif est d'aller plus loin en proposant des points complémentaires pendant

les festivités", poursuit le bourgmestre.

Le projet n'est toutefois pas sans contraintes. La mise en place technique dépend notamment de la disponibilité des équipements de la SWDE, fortement sollicités durant la période estivale. "On est en bonne voie, mais cela demande une coordination entre les différents services", précise Nicolas Martin. Pour la Ville, l'enjeu est clair : garantir un accès à l'eau pour tous, indépendamment des moyens financiers de chacun, en début... ou en fin de festivités.

"La ducasse est propice à la consommation d'alcool, et il est essentiel de pouvoir s'hydrater. C'est un véritable enjeu de santé publique", insiste le maire. Si aucun emplacement précis n'est encore arrêté, la volonté politique est bien affichée. Une évolution qui devrait être saluée par plus d'un, plus encore à l'heure où bon nombre de personnes souhaitent réduire voire stopper leur consommation d'alcool sans pour autant trouver d'alternative abordable.



■ L'utilisation de gobelets réutilisables au Doudou ne séduit pas tous les fêtards. © DR.

# La commune souhaite en faire plus pour le bien-être animal

## QUAREGNON

La majorité socialiste envisage également la création d'une "banque" de familles d'accueil, prête à intervenir ponctuellement en cas de besoin.

**C'**est une thématique aussi importante que sensible, dont a souhaité s'emparer la commune de Quaregnon. Le conseil communal vient ainsi d'adopter plusieurs mesures dans un double objectif: permettre la stérilisation des chats errants d'une part, et mettre sur pied un conseil consultatif du bien-être animal d'autre part.

Parmi les décisions prises figure donc le renouvellement d'une convention avec des vétérinaires volontaires. Celle-ci vise à faciliter la stérilisation des chats errants, mais aussi des chats domestiques appartenant à des personnes en situation de précarité. Une mesure jugée essentielle pour limiter la prolifération féline, prévenir les abandons et améliorer les conditions de vie des animaux.

### ■ Structurer les actions

*"Des subsides régionaux existent pour ce type d'actions, ce qui nous permet de poursuivre et renforcer ce dispositif",* explique Blaise Hismans (PS), échevin en charge du bien-être animal. La nouveauté réside dans la création d'un Conseil consultatif du bien-être animal. *"Plusieurs citoyens m'ont interpellé sur cette thématique et souhaitaient s'impliquer. Il nous a semblé important de créer un espace structuré pour coordonner ces initiatives",* précise l'échevin.

Un appel à candidatures sera prochainement lancé. L'objectif

est de réunir des profils variés: citoyens sensibles à la cause animale, vétérinaires, représentants d'associations ou encore membres de clubs canins.

Au-delà de ces mesures, la commune souhaite aller plus loin en améliorant la coordination entre les différents acteurs. Parmi les pistes envisagées figure notamment l'organisation d'un salon du bien-être animal, destiné à mettre en lumière les associations actives dans ce domaine. *"Il existe beaucoup d'initiatives, mais elles manquent parfois de visibilité et de coordination. L'idée est de créer du lien et de mieux structurer les actions."*

La question du bien-être animal reste toutefois délicate, notamment lorsqu'il s'agit de situations problématiques impliquant des particuliers. *"C'est une matière sensible et le recours à un refuge, par exemple, n'est pas systématiquement la meilleure réponse",* reconnaît l'échevin. Dans cette optique, la commune réfléchit à la mise en place d'une "banque" de familles d'accueil. L'idée serait de proposer des solutions temporaires pour les animaux, par exemple lorsque leur propriétaire est hospitalisé. Avec ces nouvelles initiatives, la commune espère poser les bases d'une politique plus structurée et participative en matière de bien-être animal, tout en répondant à des enjeux de terrain souvent complexes.

# La FWB veut ouvrir le dialogue sur la place des femmes au carnaval

**BINCHE**

Un décret prône l'inclusivité dans les folklores. Mais la FWB ne veut pas forcer les choses.

**L**a place des femmes peut varier sensiblement d'un folklore à l'autre. Au Goûter matrimonial d'Ecaussinnes, elle est centrale. Ailleurs, c'est une autre paire de manches. Mais la Fédération Wallonie-Bruxelles espère faire bouger les lignes.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec deux attachées à la direction du patrimoine immatériel de la FWB lors de la présentation du Goûter matrimonial, et d'évoquer le cas du carnaval de Binche. Dans la Cité du Gille, les Colombines aspirent à être reconnues comme société carnavalesque. L'adoubement doit être accordé par l'Association de Défense du Folklore (ADF), à travers le vote de ses membres qui représentent les différentes sociétés du carnaval. Pour ses responsables, il faut un vote majoritaire de la base. Sans ce feu vert, pas question de bousculer les traditions.

Jusqu'à maintenant, les Colombines n'ont pas encore obtenu cette reconnaissance officielle, mais

ont pu déambuler dans les rues de Binche le Dimanche Gras. Leur sort divise. Pour certains, le folklore est vivant, il a toujours évolué et il doit continuer à le faire en permettant aux femmes d'occuper une place plus importante. Pour d'autres, la tradition est sacrée et pas question de se faire imposer des changements qui chambouleraient le carnaval qu'ils ont toujours connu.

**“C'est important que tout le monde soit entendu et compris.”**

Un décret de la FWB adopté en 2023 vise pourtant à mettre l'accent sur l'inclusivité et la cohésion sociale. Les plus retors y verront un “bazar de wokiste”. Mais pour les autorités, c'est tout autre chose. “Nous analysons l'adéquation des folklores avec les valeurs de notre société. C'est une manière de se projeter dans l'avenir et d'assurer la pérennité de ces traditions et de leurs pratiques”, expli-

quent les deux responsables de la FWB.

Autrement dit, un folklore ancestral qui se trouve déphasé avec le monde d'aujourd'hui pourrait voir son avenir menacé. À Binche, on pourrait se dire que ce n'est pas demain la veille que les Gilles manqueraient à l'appel pour le carnaval. Reste que la question des femmes ne se posait pas vraiment il y a quelques années et qu'aujourd'hui, elle est un caillou dans le sabot qui pourrait prendre de l'ampleur si elle reste ignorée.

**“Nous ne souhaitons pas imposer de mesures”**

Pour autant, la FWB n'entend rien imposer. “Ce que nous proposons, c'est un accompagnement. Il faut ouvrir la discussion, via des outils. On comprend que cela peut provoquer des polémiques. D'ailleurs, il n'y a pas que le rôle des femmes à Binche. On peut aussi penser au Bon Sauvage à Ath par exemple. Nous sommes des facilitateurs. Il y a ce décret, nous l'incarbons et nous devons montrer la plus-value qu'il apporte à la pratique du folk-

lore. Mais nous ne souhaitons pas imposer des mesures coercitives. Le patrimoine local vient de la base, c'est elle qui le fait évoluer. Il faut cependant se mettre d'accord sur ce qui compose cette base. À Binche, il y a l'ADF et les sociétés qu'elles représentent. Il y a aussi les Colombines et la population. C'est important que tout le monde soit entendu et compris.”

Les patrimoines immatériels reconnus par la FWB ont jusqu'à 2029 pour se conformer à ce fameux décret. Sans aucune obligation évidente. Le carnaval de Binche pourrait renoncer à cette reconnaissance et poursuivre sur la même voie.

“On ne veut pas mettre de pression inutile. Il faut de l'adhésion pour que les folklores continuent d'évoluer dans la société d'aujourd'hui. Le décret est récent, nous sommes en train d'implémenter ces éléments. Nous prenons contact avec les différents pratiquants et communautés du patrimoine local pour une première phase qui passe par l'écoute”, concluent les deux attachées à la direction du patrimoine immatériel qui devraient rencontrer prochainement les responsables de l'ADF à Binche.



La question des femmes se pose aussi à Binche. © BELGA

# Une petite particule qui peut provoquer de grands débats

## ÉCAUSSINNES

Le collège voulait officiellement changer un nom de rue pour rendre un hommage plus précis à une célèbre résistante. Mais...

**U**n simple "de" qui coince. À Écaussinnes, le projet de rebaptiser la rue Perlinghi en "rue de Perlinghi" a finalement été rangé au placard. Un rétropédalage discret, mais révélateur, opéré lors du dernier conseil communal.

Sur le papier, l'intention du collège était difficile-

ment contestable. Il s'agissait de corriger une dénomination jugée incomplète pour rendre hommage, avec davantage de justesse historique, à Qian Xiuling, également connue sous le nom de "madame de Perlinghi". Cette scientifique et résistante sauva près d'une centaine d'Écaussinnois en juin 1944. "Derrière cette cor-

rection de quelques mots, il y a en réalité un devoir de mémoire et de justesse historique", soulignait le collège.

Mais entre symbole et réalité, le fossé s'est rapidement creusé. Dans les rangs de l'opposition, le conseiller PS Xavier Dupont a mis en lumière les conséquences très concrètes d'un tel changement pour les riverains : modification d'adresse, démarches auprès des banques, administrations, assurances... Un casse-tête administratif loin d'être anodin.

Des inquiétudes aussitôt relayées par Christophe Baudouin, conseiller En Marche... et habitant de la rue concernée. Ce dernier s'est étonné que le point arrive sur la table du conseil sans que les principaux intéressés n'aient été consultés au préalable. De quoi refroidir sérieusement les ardeurs de la majorité.

En coulisses, on reconnaît avoir sous-estimé l'impact de ce "petit" ajout. Pas question, dès lors, de passer en force. Le point a été reporté, et avec lui, toute dé-

cision officielle. Une manière d'éviter de transformer un hommage en source de tracas. Dans les faits, le geste reste néanmoins posé... symboliquement. Une plaque mentionnant déjà "rue de Perlinghi" a été apposée. Mais elle ne changera rien, pour l'instant, à l'état civil de la voirie. À Écaussinnes, la mémoire restera donc intacte. Mais l'adresse, elle, ne bougera pas. Comme quoi, parfois, un simple "de" peut peser lourd.

Grégoire Lallieu





# LUCAS, 21 ANS, SE TUE À MOTO SUR LA N6

Il a percuté une voiture qui effectuait un demi-tour.  
Sa maman lui rend un hommage poignant

## **SOIGNIES**

# **Lucas, 21 ans, perd la vie en moto : « Sans lui à la maison, c'est l'horreur ! »**

Lucas Bougard, 21 ans, de Casteau, a perdu la vie ce samedi 9 mai à Soignies lors d'un dramatique accident de moto. Sa maman, Sophie, lui rend aujourd'hui un hommage bouleversant et décrit un jeune homme prudent et profondément apprécié.

### **LAURINE HANQUET AVEC M.P.W.**

**L**ucas Bougard n'avait que 21 ans lorsqu'il a perdu la vie ce samedi 9 mai à Soignies. Le jeune motard avait décidé, vu la météo rayonnante, de se rendre à un rassemblement en petit comité pour sillonner les routes de campagne au guidon de sa KTM duke 390.

Mais alors qu'il se trouve sur la chaussée de Mons et qu'il revient vers son domicile de Casteau, des files se forment et les voitures tournent au ralenti. Il est alors 10h10, au km 40,3 de la N6. Le jeune homme se fraie un chemin mais ne parvient pas à éviter une Citroën occupée à effectuer un demi-tour. Le choc s'avère fatal. Malgré les gestes de secours qui lui seront portés et une tentative de réanimation, Lucas va expirer sur les lieux du drame.

micile à 7h30 pour rejoindre une dizaine de motards dans le Brabant Wallon afin de profiter du beau temps. Comme toujours lorsqu'il prenait la route, sa maman ainsi que son frère jumeau, Simon, lui avaient envoyé un message pour s'assurer que tout se passait bien. « J'étais loin de me rendre compte de ce qui se déroulait dans le même temps. C'est un drame terrible. Lucas avait toute la vie devant lui, c'est vraiment injuste... », souffle Sophie.

### **SIMON PLEURE SON FRÈRE JUMEAU**

Au moment de l'accident, Lucas était sur le chemin du retour vers la maison. Ce qui laisse Sophie perplexe : « Il a peut-être été distrait et s'est trompé sur le jour ou le lieu du rassemblement... ». Quoi qu'il en soit, la caméra embarquée permettait d'attester

de chauffagiste et travaillait au sein de l'entreprise Ecochauffage, à La Louvière (zoning de Strépy-Bracquegnies) : « Il se débrouillait vraiment bien et était content d'avoir trouvé sa voie. Il me racontait comment ses journées se déroulaient... ».

### **CHEZ ÉCOCHAUFFAGE À LA LOUVIÈRE**

La moto (tout comme le vélo) constituait pour lui un loisir. Une passion commune avec son ami Noah : « Ensemble, ils partageaient leurs connaissances pour changer un pot d'échappement, régler les rétroviseurs ou autres... » Responsable, sociable, bienveillant, Lucas était aussi serviable et impliqué dans la vie de ses proches : « Il était toujours là quand quelqu'un avait besoin de lui, il aimait se sentir utile. Il s'occupait beaucoup de sa grand-mère qui est seule. Il avait des

### « IL ROULAIT CALMEMENT »

Selon le Parquet de Mons-Tournai descendu sur les lieux, «les circonstances sont claires». L'accident fait suite «à une entrave de la circulation. Ni l'alcool ni la vitesse ne sont en cause». Le conducteur de la voiture, né en 1964, a quant à lui été longuement auditionné par les forces de police.

N'ayant pas de nouvelles de son fils, la maman de Lucas avait d'abord posté un message inquiet sur les réseaux sociaux en fin de matinée, sachant qu'un accident s'était produit vers 10h10, ce samedi... A 13h, elle apprendra l'irréversible: c'est bien de Lucas dont il s'agit.

Au lendemain du drame, Sophie rend hommage à son fils: son témoignage est poignant et rempli de douceur.

Originaire de Casteau, Lucas était, selon les mots exacts de sa maman, «un motard prudent, loin de toute conduite à risque. Il a obtenu son permis moto il y a un an, il avait suivi ses cours et avait tout l'équipement et la tenue réglementaires. Il faisait attention et roulait calmement», explique Sophie. Quelques jours auparavant, il avait même renoncé à prendre sa moto à cause du vent, privilégiant la voiture. Ce samedi, il avait quitté son do-

que Lucas roulait à 60 km/h, une vitesse normale au sortir de la zone d'agglomération. «Je suis persuadée que Lucas a essayé de se déporter quand il a vu le véhicule faire demi-tour, mais ce n'était pas possible, il n'a pas eu le temps».

Au-delà, Lucas était un jeune homme touchant. Son absence crée un manque énorme, tout particulièrement pour sa maman et son frère jumeau, Simon, avec qui il vivait à Casteau: «Se retrouver à la maison sans lui... C'est l'horreur. Nous étions très proches, une famille très unie. Avec Simon, ils ont toujours tout fait ensemble. Ils étaient différents, mais complémentaires. Encore la veille, nous avons passé une belle soirée». Lucas suivait une formation

amis qui venaient à la maison, ou il allait chez eux, et ils s'entraidaient. Ce n'était pas du tout un sorteur, il ne buvait jamais...». Lucas voulait également transmettre ses connaissances puisqu'il était par ailleurs moniteur moto lors de stages Vacances Vivantes ainsi que moniteur de ski pour les jeunes.

Pour perpétuer sa mémoire, la famille de Lucas a créé une page Facebook, «En souvenir de Lucas Bgrd», afin que chaque personne ayant croisé sa route puisse laisser un mot, une photo. ■



Lucas, 21 ans, avait toute la vie devant lui... © DR

**MAUVAISE SURPRISE POUR RENATA, CAFETIÈRE À MORLANWELZ,**

# « Plus de 2000 € au lieu de 800 € l'an dernier pour ma terrasse ! »

Renata, 46 ans, est la tenancière d'un établissement installé depuis plusieurs années sur la place Albert I<sup>er</sup> à Morlanwelz. Cette cafetière dénonce l'augmentation trop importante du montant de la taxe « terrasses » dans un contexte déjà difficile pour le secteur Horeca. Le bourgmestre, Jean-Charles Deneufbourg (PS), reconnaît une erreur et annonce une rectification...

JOHANNE TINCK

**R**enata, tenancière de « Chez Renata » est perdue et en colère. Jusqu'à présent, la cafetière devait payer 0,05 euro par mètre carré et par jour pour l'installation de sa terrasse entre les mois de mai et octobre. Mais cette année, le montant est passé à 0,25 euro.

Une hausse qui peut sembler limitée au premier abord, mais qui représente, une fois multipliée sur plusieurs mois et sur toute la superficie de la terrasse, une somme importante selon la commerçante.

« Les temps sont vraiment durs », explique la quadragénaire, estimant que les clients disposent de



« Une nouvelle décision du Conseil communal sera nécessaire pour acter la rectification »

Jean-Charles Deneufbourg  
BOURGEMESTRE

moins en moins d'argent pour venir boire un verre. « En outre,

nous payons cette taxe pour tous les jours même pour ceux de pluie où nous ne pouvons pas installer notre terrasse. La commune dit pourtant vouloir aider les commerçants. Moi, je paie pour la terrasse en face de mon établissement et les deux tables situées sur le trottoir situé juste devant »

Le bourgmestre de Morlanwelz, Jean-Charles Deneufbourg (PS) reconnaît une erreur de la commune dans l'application de cette hausse. « Nous avons rapidement pris conscience, après l'envoi du courrier avec le nouveau montant à payer, qu'il y avait un problème », explique le maire. Selon lui, les terrasses ont été intégrées par erreur dans une aug-



Renata, estomaquée par le montant à déboursier pour sa terrasse. © DC

mentation générale des taxes d'occupation du domaine public. « Notre volonté était uniquement d'augmenter cette taxe dans le cadre des chantiers, pour l'occupation de conteneurs, grues, véhicules de chantier ou autres installations temporaires. Pour les terrasses, la hausse est trop importante de la sorte car cela monte vite avec la multiplication par le nombre de jours », précise-t-il.

Le bourgmestre rappelle toutefois que cette hausse a été votée lors d'un Conseil communal, ce qui empêche une modification immédiate. « Nous ne pouvons pas modifier cela du jour au len-

demain sans une nouvelle décision du Conseil communal », souligne-t-il.

Le point n'ayant pas pu être inscrit à temps à l'ordre du jour de la séance de mai, il sera présenté lors de celui de juin. En attendant, un second courrier a été envoyé aux quelques cafetiers et commerçants disposant d'une terrasse dans l'entité. Celui-ci leur demande de payer le nouveau tarif uniquement pour les mois de mai et juin. À partir du mois de juillet et jusqu'en octobre, un montant revu à la baisse sera appliqué, se rapprochant davantage de l'ancienne tarification. ■

**PREMIÈRE À BINCHE**

# Des fleurs gratuites plantées dans trois cimetières, à cueillir pour les défunts

Des bulbes ont été plantés dans trois cimetières de l'entité de Binche afin que les visiteurs puissent cueillir gratuitement des fleurs pour les déposer sur les tombes. Une initiative inédite, portée notamment par l'échevine de l'Embellissement et des Cimetières, Larissa Davoine.

**L**es visiteurs des cimetières de Péronnes, Leval et du nouveau cimetière de Ressaix pourront bientôt cueillir gratuitement des fleurs pour fleurir les tombes de leurs proches. La commune de Binche a en effet lancé une initiative inédite en plantant des bulbes sur des terrains situés à proximité des cimetières.

« Nous avons planté 1.000 bulbes de glaïeuls ou encore de dahlias dans chaque cimetière, donc 3.000 au total. Ils fleuriront pour l'été, les gens pourront alors les cueillir afin de

fleurir les tombes », explique Larissa Davoine (PS), échevine en charge des Cimetières et de l'Embellissement.

L'action concerne cette année trois cimetières de l'entité : celui de Péronnes, le nouveau cimetière de Ressaix et celui de Leval-Trahegnies. L'accès sera entièrement gratuit. Pour éviter toute hésitation de la part des visiteurs, la commune prévoit d'installer des panneaux lorsque les fleurs seront sorties de terre. « Cela permettra d'indiquer aux passants qu'elles sont accessibles gratuitement.

Chacun peut se servir, il suffit de couper et de les déposer là où on le souhaite », souligne-t-elle. L'idée est née du rapprochement entre les compétences de l'échevine, désormais responsable à la fois de l'embellissement et des cimetières depuis cette législature. « Cette idée me tenait à cœur et a été décidée en collège communal », indique-t-elle. Au-delà de l'aspect esthétique, l'initiative se veut aussi solidaire : « Celui qui n'a pas les moyens pourra quand même fleurir une tombe », insiste Larissa Davoine.



Une action inédite aux cimetières de Péronnes, Leval et Ressaix © David Claes

La commune espère à l'avenir pouvoir étendre le projet à d'autres cimetières si l'expérience s'avère concluante : « On

en fait trois cette année et, si ça fonctionne bien, on continuera dans les autres cimetières », conclut-elle. ■ **L.H.**

# Après la cyberattaque, un nouveau pare-feu est installé

La Commune d'Anderlues poursuit la remise en état de son système informatique après la cyberattaque qui a fortement perturbé ses services. Un nouveau pare-feu est en cours d'installation, tandis que les équipes continuent les vérifications pour éviter toute nouvelle faille.

MARINE GIACOMETTI

**P**rès d'un mois après la cyberattaque qui a paralysé les services communaux d'Anderlues, un nouveau pare-feu informatique est en cours d'installation pour sécuriser le réseau communal. Mais malgré cette avancée, le retour complet à la normale prendra encore du temps.

« Aujourd'hui, pour une reprise normale, on a deux grandes étapes à passer », explique le bourgmestre Hadrien Polain. Le nouveau système est installé par les informaticiens communaux et le fournisseur externe de la commune. Le remplacement du pare-feu était déjà



Les Intéressés seront avertis en cas de vols avérés de données. © D.R.

essentiels continuent à fonctionner. Le bourgmestre confirme aussi que l'attaque serait liée à un groupe de pirates informatiques actif à l'échelle européenne. « C'est un groupe qui compte plus de 300 victimes connues », affirme-t-il.

## PEU DE DONNÉES VOLÉES À CE STADE

« La suspicion qu'il soit financé par Moscou est extrêmement forte. » Selon lui, Anderlues est loin d'être un cas isolé : « Au début, on était les seuls à être appuyés par la cybersécurité belge,

maintenant six structures sont concernées. »

Concernant une éventuelle fuite de données, la Commune poursuit ses recherches, notamment sur le dark web où des données piratées peuvent être revendues. « Pour l'instant, nous n'avons retrouvé aucune donnée anderlusienne en vente », indique le bourgmestre Hadrien Polain. « Ils ont mis beaucoup plus de désordre qu'ils n'ont volé de données », estime le bourgmestre. Les personnes concernées seront averties si des vols sont confirmés. ■



**« La suspicion d'un groupe  
financé par Moscou  
est extrêmement forte »**

Hadrien Polain  
BOURGMESTRE

---

prévu avant la cyberattaque, mais a été accéléré après l'attaque. L'installation devrait être finalisée dans les prochains jours. « Avant, on avait déjà du bon matériel, mais plus ancien. Maintenant, on a des technologies plus récentes », compare Hadrien Polain.

**« LE RISQUE ZÉRO  
N'EXISTE PAS »**

« On a une garantie à 99 %, mais on continue les vérifications pour s'assurer qu'aucun virus dormant ne subsiste dans le système. » Certains services, comme l'urbanisme, restent donc ralentis, même si les services

POLITIQUE

**« CETTE RÉFORME DES PENSIONS  
ET DE PUNITIONS SOCIALES »  
EST UNE RÉFORME DE TRAHISONS**

Le duo Paul Magnette – Ludivine Dedonder monte au créneau alors que le Centre d'études du PS sort une étude sur une réforme qui devrait être discutée à la Chambre cette semaine.



**DIDIER  
SWYSEN**

Journaliste

**L**a semaine s'annonce courte (congé de l'Ascension) mais musclée à la Chambre. Au programme de la séance plénière, dès ce mardi, le débat sur la loi-programme (qui comprend, entre autres, l'indexation limitée des salaires) mais aussi la réforme des pensions du gouvernement Arizona (MR, Les Engagés, N-VA, Vooruit et CD&V). Le Parti socialiste vient de sortir une étude de son Institut Emile Vandervelde (IEV) qui porte un titre explicite : « Pensions, une réforme de trahisons ».

### PROMESSES

« Pendant la campagne électorale, les partis de l'Arizona, dont le MR et Les Engagés, avaient promis des pensions plus justes, plus dignes, de te-

députée fédérale Ludivine Dedonder. « Derrière les chiffres, il y a des vies et des situations concrètes : des aides-soignantes, des ouvriers, des employés, des enseignants usés

”  
**« Pour les femmes travaillant à temps partiel, le bonus vendu par l'Arizona n'est qu'une illusion. La réforme va encore creuser l'écart avec la pension des hommes »**

Ludivine Dedonder  
DÉPUTÉE FÉDÉRALE PS

par le travail vont devoir travailler 4, 5, 6, parfois 7 années en plus pour gagner moins ! Le PS a proposé une réforme finançable, qui ne sanctionne pas mais récompense qui peut

forme était adoptée en l'état. Ces mesures ne sont d'ailleurs pas indispensables. Selon les perspectives du Comité d'étude sur le Vieillessement (de 2024, avant les mesures de l'Arizona), le coût des pensions va augmenter, à hauteur de 1,8 % du PIB sur 25 ans (sur un budget de 1.000€, ça représente un coût supplémentaire de 70 centimes par an). Pas d'argent pour les pensions, nous dit-on, mais garantir une retraite digne est un choix politique, comme financer les soins de santé ou l'enseignement. »

L'étude de l'IEV passe en revue les postes de la réforme qui lui semblent indigestes : le malus pension qui pourra faire perdre jusqu'à 20 % de pension, soit entre 100 et 500€ par mois pour une pension de 2.000€ selon ses calculs. « Quand une ouvrière perd jusqu'à 500€ par mois parce qu'elle part avant 67 ans après une car-

victimes de l'Arizona : « Aujourd'hui déjà, elles bénéficient d'une pension plus maigre que les hommes : en moyenne 1.836€, contre 2.223€, soit un écart de 17 % car ce sont elles qui suspendent le plus souvent leur carrière pour s'occuper des enfants, des parents âgés ou de la famille et qui sont souvent surreprésentées dans les emplois à temps partiel et en invalidité. Avec l'Arizona, cet écart va encore se creuser, c'est inacceptable », dit Ludivine Dedonder.

Autres victimes, la fonction publique, SNCB et militaires en tête. « Calcul différent de la pension, disparition de la péréquation, suppression de règles de pénibilité, avec une exception pour les enseignants et les services dits actifs, tels la police ou les pompiers mais, même pour eux, le coefficient de valorisation sera divisé par deux », énumère M. Ma-

partie, ils seront sanctionnés pour des choix qu'on les avait encouragés à faire. »

### MÉTIER PÉNIBLES

Dernières salves pour le bonus pension, aux antipodes de ce qu'avait imaginé la ministre Lalieux (PS) dans la coalition précédente ou la prise en compte de la pénibilité au travail, la grande absente de la réforme.

« Pour les femmes travaillant à temps partiel, ce bonus vendu par l'Arizona n'est qu'une illusion », dit M<sup>me</sup> Dedonder. « Demander à quelqu'un de travailler au-delà de 67 ans pour obtenir un bonus alors que l'espérance de vie en bonne santé est de 64 ans, c'est déconnecté de la réalité (...) Le gouvernement De Wever supprime tous les mécanismes permettant de tenir compte de la pénibilité des métiers (prépensions, régimes



plus justes, plus dignes, de tenir compte de la pénibilité (métiers lourds). Pas un mot sur le malus pension mais, une fois au pouvoir, le ton change radicalement et les promesses s'envolent», déplore Paul Magnette, le président du PS. « Au total, dès 2029, c'est environ 4 milliards d'euros d'austérité pour les pensions. Rapporté aux 2,67 millions de pensionnés, cela représente une perte annuelle moyenne de l'ordre de 1.500€ par pensionné. « C'est une réforme de trahisons électorales et de punition sociale: ceux qui ont travaillé le plus tôt et le plus dur paieront le prix fort. »

Les propos qui se veulent rassurants du ministre des Pensions, Jan Jambon, ne feront pas changer d'avis le PS. « En changeant les règles en cours de route, l'Arizona opère une trahison sociale, pénalisant les personnes en milieu et en fin de carrière dans l'impossibilité de modifier le passé », réagit la

pas mais récompense qui peut et veut travailler plus. »

### RECOURS MASSIFS ?

Le PS revient sur une étude du très officiel Bureau du Plan qui montre que, d'ici 2029, le risque de pauvreté chez les pensionnés devrait augmenter de plus de 10 %. « Sans oublier l'avis du Conseil d'État qui constate que les nouvelles conditions imposées pour la pension anticipée seront beaucoup plus difficiles à remplir pour les femmes. Elles devront donc souvent travailler plus longtemps que les hommes », poursuit M<sup>me</sup> Dedonder.

« Le Conseil d'État souligne aussi que les mesures de l'Arizona entraînent des reculs importants dans la protection du droit à la pension », reprend Paul Magnette: « Ces constats ouvrent la voie à des recours massifs devant la Cour constitutionnelle. Les syndicats et associations de pensionnés les ont déjà annoncés si la ré-

ans après une carrière pénible, ce n'est pas une réforme: c'est une sanction », clame le président du PS.

### FEMMES VICTIMES

Les femmes, premières

énumère M. Magnette: « Les agents devront travailler plus pour moins de pension. Le gouvernement change les règles en pleine

préférentiels...). Pour le PS, il est indispensable d'en tenir compte et on a déposé un texte à la Chambre. Les travailleurs qui ont commencé à 18 ans dans des métiers pénibles ne peuvent être traités comme ceux qui ont commencé dix ans plus tard derrière un bureau. » ■



## Soraya

 63 ans  
 aide-  
ménagère

Soraya commence à travailler à 20 ans. Son métier est pénible et son employeur ne lui propose qu'un mi-temps. À 63 ans, elle souffre de douleurs chroniques au dos. Elle devient moins productive et son employeur décide de la licencier. Après 43 ans de travail et à bout physiquement, elle décide de prendre sa pension anticipée. Malheureusement, elle ne remplit pas la double condition (avoir travaillé 35 années avec au moins 156 jours de travail effectif: Soraya coche cette case, mais pas celle des 7.020 jours de travail effectif durant sa carrière) et subira le malus pension. Elle perdra 20 % de sa pension. Au lieu de percevoir 1.800€ par mois, elle devra donc se contenter de 1.440€ pour le reste de sa vie.



## Jean

 58 ans  
 employé

Jean n'a pas dans l'idée de s'arrêter à l'âge légal de la retraite (67 ans dans son cas, puisqu'il sera pensionné au-delà de 2030); il est même intéressé par un bonus pension. Il devra donc travailler encore 9 ans avant de pouvoir songer à ce bonus: on parle de 5 % de pension en plus par année de travail au-delà de 67 ans. Il peut espérer une pension de 2.500€ par mois dès ses 67 ans (90.000€ en 3 ans) et pourra cumuler avec d'éventuels revenus professionnels. S'il décide de ne pas prendre sa pension à 67 ans et travaille 3 ans de plus, il pourra bénéficier, après trois ans, d'un bonus de 375€ par mois, soit 4.500€ par an. Avec son bonus, il devra vivre jusqu'à 90 ans pour que son choix devienne rentable.



## Jérôme

 47 ans  
 agent  
de sécurité  
dans le public

Jérôme assure le transport des prisonniers. Il a commencé sa carrière à 22 ans et perçoit un salaire de 3.000€ par mois. La pénibilité qu'il subit est valorisée et chaque année de travail compte pour 1,05 année pour sa pension. Il peut donc prendre une pension complète après environ 42 ans et demi de carrière (64 ans et demi). Il bénéficiera à ce moment-là d'une pension équivalente à 75 % de sa rémunération, soit 2.250€ par mois. «Avec l'Arizona, il devra travailler deux ans et demi de plus ou perdra 125€ par mois», dit le PS. «La réforme diminuera le montant de la pension de la fonction publique. Aujourd'hui, il est calculé sur les dix dernières années de carrière, généralement les mieux payées. À l'avenir, on tiendra compte de l'ensemble de la carrière, ce qui entraînera la perte de centaines d'euros par mois.»



## Pension des femmes, malus pension : le ministre Jambon contre-attaque

**L**e ministre des Pensions, Jan Jambon (N-VA) se prépare à être la cible de l'opposition lors de la discussion, cette semaine, à la Chambre. Il n'en démord pas, lui non plus et considère la réforme comme « socialement » juste. « Il est indispensable d'assurer la soutenabilité financière de notre système de pension », clame-t-il.

Qui dit soutenabilité financière sous-entend réduction du coût du vieillissement qui se situe, ici, en grande partie

du côté des fonctionnaires, mais il est indispensable, selon le ministre, d'harmoniser les trois régimes (salariés, fonctionnaires et indépendants), par rapport aux modalités de calcul du montant de la retraite, par exemple.

### PÉNALISER

Ne lui dites pas que la réforme pénalisera davantage les femmes, il démentira aussitôt... Ou plutôt, il nuancera : « Parmi les pensionnés actuels, l'écart va diminuer suite à la réforme. Pour les futurs retraités, le tableau est mitigé. Chez les fonctionnaires, cet écart va diminuer. Pour les salariés et indépendants, la réforme aura, à plus long terme (d'ici 2070), un impact légèrement plus important sur les femmes. Cela résulte en grande partie de la suspension temporaire des adaptations au bien-être, qui seront retravaillées d'ici 2029. »

Et encore ceci : « J'ai demandé au SPF Pensions de calculer l'évolution de cet écart en excluant les pensions de mé-

nage. 94 % des nouvelles pensions sont constituées à titre personnel sur la base de la carrière et du salaire propres. En 2015, la pension médiane des femmes ne représentait que 79 % de celle des hommes. En 2020, elle atteignait 83 %. En 2025, elle s'élevait à 94 %. Cela reflète la participation croissante des femmes au marché du travail mais aussi le renforcement de l'indépendance financière des pensionnées. »

### « PETITES PENSIONS »

Le ministre N-VA monte aussi au créneau lorsqu'on lui lance que le malus pension touchera avant tout les « petites pensions » : « Faux ! La pénalité ne s'applique qu'aux personnes pouvant prendre une retraite anticipée et qui ont donc une carrière d'au moins 42 années (...) Les petites pensions, obtenues à l'âge légal, découlent généralement d'une courte carrière, de gens qui n'ont donc pas accès à la retraite anticipée ». ■

D.SW.

# Météo sociale et politique : une semaine torride et orageuse s'annonce...

Manifestation nationale ce mardi, débats plus qu'animés dans les Parlements : la semaine sera courte (congé de l'Ascension) mais pas de tout repos...

DIDIER SWYSEN

**M**ardi, la manifestation nationale entraînera de fortes perturbations dans les transports. Annulation des vols à Charleroi et à Zaventem ; difficultés aussi pour ceux qui veulent prendre le bus, le tram ou le métro. Du côté de la SNCB, par contre, cela devrait rouler. Des dizaines de milliers de manifestants sont attendus à Bruxelles pour une nouvelle manifestation contre les mesures d'économies et les réformes des dif-

**Les mesures d'économies des différents gouvernements seront fortement contestées dans la rue et dans les parlements**

férents gouvernements. **Mardi et mercredi, discussion sur la loi-programme et la réforme des pensions à la Chambre.** Ce sera la quatrième tentative de débattre de la première qui concerne, entre autres, l'indexation plafonnée des salaires (indexation intégrale jusqu'à 4.000€ de salaire et 2.000€ de pension, puis plafonnée), des allocations et des pensions (à deux reprises

d'ici 2029). L'opposition a déjà obtenu trois renvois pour avis, au Conseil d'État. Fin avril, le PS, le PTB, Écolo et le Vlaams Belang avaient obtenu ce renvoi lors d'une séance chaotique. Une quatrième tentative de débat et de vote aura lieu cette semaine.

## L'ALTERNATIVE DES PATRONS ET SYNDICATS

À noter que le ministre de l'Emploi (David Clarinval, MR) recevra, ce lundi 11, les partenaires sociaux (patronat et syndicats) pour discuter de leur proposition alternative : ils proposent un autre système que celui imaginé par le gouvernement Arizona (MR, Engagés, N-VA, Vooruit et CD&V). Le gouvernement est réticent, car le Bureau du Plan a calculé que cela serait défavorable au budget de l'État, alors que l'ONSS et le SPF Sécurité sociale y voient un risque de discrimination entre secteurs public et privé. Ce qui étonne les partenaires sociaux qui trouvent leur idée budgétairement neutre.

Après la discussion sur la loi-programme, c'est la réforme des pensions qui sera au cœur des débats. L'opposition (PS, PTB, Écolo, DéFI...) est remontée contre les plans du gouvernement, qui alimentent d'ailleurs la contestation sociale dans la rue, et accusent la réforme d'être défavorable aux femmes, à ceux qui ont un métier lourd. Le malus pension que veut instaurer le gouvernement est l'un des points de divergence les plus importants. On peut s'attendre ici aussi à des discussions très mouvementées.



Les syndicats attendent à nouveau la toute grande foule à la manifestation de ce mardi. © Belga

Fédération Wallonie-Bruxelles : les économies arrivent au Parlement. Un autre moteur de la contestation sociale et on peut penser que les enseignants seront nombreux dans la rue mardi. On parle ici du décret-programme avec plusieurs mesures d'économie « qui fâchent ». Il y a la forte aug-

mentation du minerval pour certains étudiants. Bloqué depuis 2011, il va passer à 1.194€, alors qu'il est aujourd'hui de 835€ pour les universités et de 175 à 454€ pour les hautes écoles (qui peuvent ajouter des frais). Les catégories intermédiaires (« boursier », qui ne paie rien, « modeste » et « intermédiaire », avec des montants réduits) ne changent rien à la contestation.

## ACTIONS DANS LES ÉCOLES

Parmi les mesures, il y a aussi l'augmentation de la charge horaire des profs du secondaire supérieur (de 20 à 22 h par semaine devant la classe), la réforme du régime

de maladie, la limitation de la DPPR (la prépension des enseignants) à 24 mois (au lieu de 48 aujourd'hui) pour adapter le régime avec le nouveau système fédéral des pensions, etc.

Ce ne sont pas les mesures positives pour l'école et certains de ses acteurs qui y changeront quoi que ce soit (revalorisation salariale des directions, des profs formés en quatre ans ; allègement de la charge (deux heures de moins) pour les enseignants dans leur première année de métier et pour ceux de 60 ans et plus.) Au-delà de la manifestation de ce mardi, des actions devraient se poursuivre dans les écoles. ■

# LA MALÉDICTION SEMBLE SE POURSUIVRE POUR SOIGNIES

Il faudra passer par le tour final interprovincial pour les Sonégiens s'ils veulent définitivement mettre un terme à leur période maudite. Leur saison n'est donc pas près de se terminer.

**SOIGNIES** ..... 1  
**JEMAPPES** ..... 1 (3-4 Tati)

**Les buts** : De Bouillet (1-0), Bbe Heddiadj (1-0).  
**Soignies** : Janssens, Desmecht, Michiels, Valcke, De Vuyet, Seggour, Dubois, Pallot (00e Crapet), Piret (00 L. Rousseau), Mivendé (55e Lebrun), Bouillet (00 Mscanechyl).  
**Jemappes** : De Arnicis, Harrot (00e Volpiri), Frisanco, S. Waniez, Cordani, Muratore (00e Liyyl), Sardo (00e Vos), S. Waniez, Cardela (00e Omongel), Heddiadj.  
**Cartes jaunes** : Seggour, S. Waniez, Dubois, Cardela, Pallot.  
**Arbitre** : M. Vozale.

**BERNARD GHISLAIN**

Les tribunes étaient bien garnies ce dimanche à Soignies où la troupe locale, forte d'un succès face à Néchin au premier tour, n'envisageait rien d'autre que la victoire d'une finale face à Jemappes.

Dès le coup d'envoi, Soignies, très appliqué et entreprenant venait chercher haut son adversaire ce qui semblait les gêner pas mal. À la 9e, une combinaison initiée sur le flanc droit par Seggour atterrissait dans les pieds de Bouillet qui ouvrait la marque dans un stade en feu. Les Sonégiens restaient parfaitement organisés mais sans être à l'abri d'un contre meurtrier. Preuve en était apportée, au quart d'heure lorsque Janssens était sauvé par son poteau gauche suite à l'envoi de Sardo. Les lo-



Le sort ne veut pas sourire à Soignies. © B.Gh.

caux gardaient la main-mise sur la première période mais ne parvenaient pas à faire le break. Chose qui, face à un adversaire dont on connaissait la réputation d'équipe montant lentement en puissance aurait sans doute dû être faite. C'est toutefois avec un avantage parfaitement logique que la troupe de Sébastien Wouters rentrait pour la pause.

#### UNE RENCONTRE ANIMÉE

Dès la reprise, on sentait immédiatement que Jemappes allait afficher

d'autres intentions. Ce seront toutefois les Blancs qui se créaient, à la 50e, une occasion trois étoiles sur une perte de balle visiteuse mais De Amicis, le portier de Jemappes, gardait les siens dans le match au prix d'un superbe réflexe. Si Jemappes accélérât bel et bien le tempo, Soignies n'avait que peu à se reprocher et gérait bien son court avantage. À la 66e, on pensait cette fois que Seggour allait signifier la fin de la messe en se présentant seul devant le gar-

dien qu'il décidait de lobber mais le ballon échouait sur la transversale.

Se rendant sans doute



compte que le boulet était passé près, Jemappes réagissait de la meilleure des

manières avec une fort belle séquence. Losacco céda à Heddadjid qui dans la foulée remettait les équipes dos à dos. La partie s'emballait d'un coup, les opportunités se multipliaient pour chacun des deux adversaires mais rien n'était plus inscrit et il allait falloir après deux prolongations, décider de qui accéderait à la D3 par une toujours aléatoire série de tirs au but. À ce petit jeu, Jemappes se montrait le meilleur et, une nouvelle fois, les Sonégiens pre-

naient un gros coup sur la tête. « Félicitations à Jemappes mais c'est vraiment à l'image de toute notre fin de saison. Nous nous créons des occasions en pagaille et la chance nous boude. On va être de nouveau obligé de relever la tête et trouver les bons mots pour remotiver toute la troupe pour se rendre au tour final interprovincial à Namur », commentait forcément abattu mais pas résigné Sébastien Wouters, le T1 sonégien. ■

# Soignies B craque après un scénario complètement fou



Les Carriers ont mené quatre fois avant de s'incliner. © C.F.

Les Sonégiens ont longtemps cru tenir leur maintien en P3, dimanche à Baudour, lors du barrage face à l'Espanola. Mais au terme d'un match complètement dingue, riche en rebondissements et en buts, les hommes de Soignies Sports se sont inclinés 6-5 après prolongations et évolueront en P4 la saison prochaine.

**ESPANOLA** ..... **6**  
**SOIGNIES B** ..... **5 (A.P.)**

Les buts : 0-1, 1-1, 1-2, 2-2, 2-3, 3-3, 3-4, 4-4 (00e+0), 5-4, 5-5, 6-5.

Espanola : Camero, Da Costa Alves, Delhuvenne, Mzamedy, Boisdéquin, Florie, Amys, Szymborski, Amatulli, Abes, Noel.

Soignies B : Ruggieri, Fornez, Lalona, Vargas Gimenez, Caff, Delépine, Galofaro, Ravicini, Bas, Mercon, Garcia Rendon.

Cartes rouges : 00e Da Costa Alves, 00e Szymborski (2 C.).

Arbitre : M. Vinchent.

**CÉDRIC MARTIN**

**P**endant tout le temps réglementaire, Soignies B a pourtant semblé garder la main sur cette rencontre capitale pour le maintien. A quatre reprises, les Sonégiens ont pris l'avantage, mais l'Espanola est systématiquement revenu dans le match. Le scénario a atteint son paroxysme lorsque les Baudourois ont égalisé à 4-4 dans les ultimes secondes d'un interminable temps additionnel.

« On a joué 55 minutes en deuxième mi-temps et l'adversaire égalise à la 54e », soufflait Mario

Amatulli, joueur sonégien, après la rencontre. « Forcément, ça fait mal. »

Touchés mentalement, les visiteurs ont ensuite dû encaisser un penalty très contesté durant les prolongations pour le 5-4. « L'arbitre est le seul à avoir vu la faute », pestait encore le joueur sonégien. « Le penalty était très litigieux. Mais malgré ça, on a encore réussi à revenir à 5-5. »

**SOIGNIES B EN P4**

Un dernier effort malheureusement insuffisant puisque l'Espanola finissait par inscrire le but décisif dans cette rencontre complètement folle.

« Il y a eu beaucoup de buts, c'était un sacré match, un très beau match », reconnaissait Mario Amatulli. « Malheureusement, il y a une énorme déception au bout. On a mené plusieurs fois, mais ils sont toujours revenus. »

Au bout du suspense, c'est finalement l'Espanola qui sauve sa place en P3. Pour Soignies B, cette défaite au terme d'un barrage spectaculaire signifie la relégation en P4. ■

# Ronquières s'impose dans le « derby » à Horrues

Les Dindons se sont qualifiés pour l'ultime match de ce tour final qui les propulsera en P3 en cas de victoire. Ils auront la chance d'évoluer à domicile dimanche prochain.

**HORRUES** ..... 0  
**RONQUIERES** ..... 2

**Les buts** : Te Lengele (01e+4 Marcellis).

**HORRUES** : Tarin, Itelle, Appelmanns, Van Melckebeke (71e Vanderwald), Willot, Marra, Crusnaire, Blampain, Fernandez Cordero (45e De Coster), Siermo (51e Giorgi), Stalmans (85e Garcia Gomez).

**RONQUIERES** : Thiry, Navez, Foti, Spronken, Lenoir, Regout (01e Duplat), Lengele (71e Wellens), Renard, Jo. Raucoq (85e Marcellis), Mory (71e Jo. Raucoq), Antoine.

**Cartes jaunes** : Regout, Marra, Lenoir, Navez, Appelmanns, Foti, Giorgi, Thiry.

**Arbitre** : M. Kahia.

**GÉOFFREY LEROY**

Il était difficile de trouver une place pour se stationner aux abords du terrain d'Horrues ce dimanche après-midi tant le public avait répondu présent pour la rencontre qui allait opposer l'équipe locale à celle de Ronquières. La partie débutait par un gros pressing des visiteurs qui mettaient en difficulté la défense horrutoise. Les Jaune et Vert poussaient et défloraient la marque à la 11e par une coup franc dévié de Theo Lengele. La couleur était donnée et les hostilités pouvaient commencer.

## « NOUS AVONS FAIT BLOC »

Ronquières n'était pas rassasié et continuait à presser la vaillante équipe d'Horrues afin d'alourdir

la marque. Rien n'y faisait et le score n'évoluait plus jusqu'à la pause.

La seconde période reprenait et les locaux montraient d'emblée un autre visage. Les protégés de Kevin Flament étaient beaucoup plus offensifs, ce qui obligeait les Ronquiérois à jouer beaucoup plus bas.

Sven Renard, le T1 de Ronquières, s'attendait à cette offensive horrutoise : « On s'attendait à ce scénario vu que l'on menait à la mi-temps. On savait qu'ils allaient durcir leur jeu et nous avons fait bloc pour jouer en contres rapides ». En effet, les Jaune et Rouge prenaient le jeu à leur compte mais ne se montraient pas spécialement efficaces à la finition.

À force de tenter de recoller au score, Horrues s'exposait de plus en plus et en toute fin de match, Ronquières mettait fin à tout suspense, les carottes étaient cuites pour l'équipe locale.

## « UN SENTIMENT MITIGÉ »

Kevin Flament, le coach horrutois, vivait sa der-

nière saison à la tête de l'équipe : « Si on avait commencé le match comme nous avons joué en deuxième mi-temps, nous n'aurions pas vu la même rencontre. Mais voilà, nous n'avons pas réussi à inverser la tendance. J'ai un sentiment mitigé mais je suis persuadé que cette équipe jouera encore le haut de tableau la saison prochaine ».

Sven Renard, lui, tenait un autre discours : « Nous avons bien géré la rencontre, nous avons bien fait front et c'est l'essentiel. Je suis fier de nos jeunes joueurs, c'est la philosophie du club et cela fonctionne ».

Et de continuer : « Nous jouerons notre dernier match à domicile (NDLR : contre Aulnois qui s'est défait de Grand-Reng B), on va bien se préparer et on fera le maximum comme d'habitude. J'en profite d'ailleurs pour lancer un appel à nos supporters afin qu'ils mettent une ambiance de feu pour la dernière rencontre de la saison et pourquoi pas la montée en P3 », concluait-il. ■

**LE SOIR**

# La rue espère toujours contrer le vote de la loi-programme

Les principaux syndicats et organisations patronales sont attendus ce lundi chez le Premier ministre. Avant la manifestation nationale de ce mardi, et le retour de la loi-programme le lendemain au Parlement. Avec une question qui fâche : pourquoi continuer à manifester, face à un gouvernement qui veut de toute façon avancer ?

ALEXANDRE NOPPE

**B**art De Wever, Premier ministre (N-VA) et David Clarinval, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et l'Emploi (MR), recevront le groupe des Dix (principaux syndicats et organisations patronales) ce lundi matin, durant une heure et demie, pour évoquer notamment l'indexation des salaires. Cela marquera le début d'une semaine chaude sur le plan social. Voyez plutôt.

Dès ce lundi, les prisons seront en grève, et une action symbolique des personnels de l'enseignement de Liège, Huy et Verviers aura lieu pour « dénoncer les mesures du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Mardi, la Belgique connaîtra une nouvelle journée de manifestation nationale, la cinquième depuis l'entrée en fonction du gouvernement Arizona, sans tenir compte des jours de grèves sectorielles ou tournantes. Le même jour entrera en vigueur le préavis de grève déposé par la CCSP Police. Mercredi, enfin, est attendue une action symbolique de solidarité organisée par la CCSP Cheminots devant la Tour des Pensions à Bruxelles. Tout un programme.

## La grogne ne faiblit pas, les gouvernements ne reculent pas

Un mouvement de grogne qui ne faiblit pas donc, alors que les gouvernements de la Communauté française et wallon sont en place depuis bientôt deux ans, et l'Arizona au fédéral depuis près d'un an et demi. « On assiste à un mouvement social quand même long, important, assez inédit dans sa longueur. Nous arrivons à quasiment un an et de-

**La mobilisation ne faiblit pas alors que les gouvernements de la Communauté française et wallon sont en place depuis bientôt deux ans, et l'Arizona au fédéral depuis près d'un an et demi.**

© PIERRE VAS DE WILPOEL



*Non seulement les gouvernements ne reculent pas, mais en plus ils affichent clairement une espèce de dédain à l'égard des mobilisations sociales*

Jean Faniel  
Directeur du Crisp

”

mi de mobilisation sociale, si l'on prend pour point de départ la manifestation du 13 décembre 2024 », constate Jean Faniel, directeur du Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques). « Ce sont des mobilisations qui touchent les différents gouvernements, chacun pour sa politique, ce qui donne une impression de mouvement à la fois pluriel et à la fois d'ensemble qui se renforce. On a des manifestations qui ont mobilisé massivement, ce qui témoigne d'un mouvement assez puissant, et qui s'inscrit vraiment dans la longue durée. Si l'on compare au gouvernement Michel (arrivé en poste en octobre 2014, NDLR), au mois de janvier 2015, c'était quasiment terminé », note-t-il.

Avec pourtant ce constat : malgré quelques adaptations à la marge, ou des retards dans l'application de certaines mesures, la rue n'a pas encore fait réellement « reculer » les gouvernements dans leurs avancées respectives. « C'est assez frappant, non seulement les gouvernements ne reculent pas, mais en plus ils affichent clairement une espèce de dédain à l'égard des mobilisations sociales. On se souvient que quand il y a eu les trois journées de grève des 24, 25 et 26 novembre, le 24 novembre au matin, le gouvernement a annoncé être arrivé à un accord sur lequel il était en désaccord depuis des semaines. On sent qu'il y a vraiment, en termes de communication, une volonté de nier finalement toute légitimité au mouvement social, et plus largement même à la concertation sociale », ajoute Jean Faniel. La façon dont seront reçues les organisations syndicales et patronales par le gouvernement ce lundi pourrait donc être cruciale pour la suite du mouvement.

« C'est toute la difficulté pour ce mouvement social : comment obtenir des résultats ? Il faut bien reconnaître qu'ils sont minces. Et cela ouvre donc aussi des questionnements à l'intérieur

du mouvement. Est-ce qu'il faut continuer ? Est-ce qu'il faut durcir ? Est-ce qu'il faut arrêter ? Est-ce qu'il faut réorienter le mouvement ? Les trois organisations syndicales n'ont pas nécessairement tout à fait la même vision sur les choses. Même si, pour l'instant, le mouvement se poursuit en front commun », remarque à ce propos le politologue.

## Le retour de la loi-programme au Parlement

Que la rencontre entre le groupe des Dix, De Wever et Clarinval soit un succès ou non (vont-ils accuser réception de l'alternative au saut d'index partiel proposée ?), la manifestation nationale de ce mardi aura lieu. Et de la même manière, que la manifestation soit un succès de foule ou non, le retour de la loi-programme (qui contient notamment cet index plafonné) aura lieu ce mercredi au parlement fédéral. Après trois échecs successifs, où l'opposition a renvoyé des amendements sur le texte au Conseil d'État, retardant ainsi la discussion et le vote, une nouvelle tentative aura lieu cette semaine. « Quand l'opposition essaye de s'opposer avec les faibles moyens institutionnels dont elle dispose, on l'accuse de faire de la fli-buste. Ce qui est vrai, objectivement, mais en même temps, elle n'est pas là non plus pour appuyer la politique du gouvernement, ce qui rend la stratégie compréhensible. Les électrices et les électeurs qui ont voté pour les partis d'opposition pourraient être mécontents, s'ils se rendaient compte que les partis d'opposition se contentaient de regarder la caravane passer. Il est difficile de complètement leur jeter la pierre », juge le directeur du Crisp. Qui donne déjà rendez-vous à l'automne. « Partout l'on annonce encore des mesures difficiles dans les confections des budgets de 2027, même en Flandre », constate-t-il. Pas de quoi faire retomber la pression sociale de sitôt.

# Le nombre d'infractions en constante augmentation



La vitesse limite de 50 km / h est celle qui est la moins bien respectée, indiquent les statistiques de la police. Preuve des difficultés des automobilistes à respecter les limitations en agglomération mais aussi d'un certain « sentiment d'impunité ».

Selon les statistiques de la police fédérale, le nombre d'infractions routières liées à la vitesse est en constante augmentation ces dernières années. On en a dénombré 4.189.224 au premier semestre 2025. C'est une croissance de 10,49 % par rapport à la même période en 2024 et de 81,14 % par rapport au premier semestre 2021. Une hausse qui s'explique essentiellement, selon Benoît Godart, porte-parole de l'Institut Vias (centre belge pour la sécurité routière), par une multiplication du nombre de contrôles, notamment suite à l'installation de radars tronçons sur les autoroutes en Wallonie et en Flandre.

Les statistiques de la police montrent une prédominance des « petits dépassements ». 75 % des excès de vitesse se situent entre 0 et 10 km/h. Mais pour Benoît Godart, « ce ne sont pas nécessaire-

ment des petits dépassements puisqu'entre zéro et 10 une marge de tolérance a déjà été retirée » et que cette marge en Belgique est « énorme ». La marge de tolérance est une réduction de vitesse appliquée lors du calcul de l'infraction. Par exemple, quelqu'un qui roule à 64 km/h en agglomération se verra retirer 6 km/h et tombera à 58 km/h. Son infraction sera donc répertoriée dans la catégorie des « petits dépassements ».

C'est là où la vitesse autorisée est de 50 km/h que les infractions sont les plus nombreuses : 1.454.323 d'infractions contre 686.571 infractions pour le 120 km/h. « Cela traduit les difficultés des automobilistes à respecter les limitations en agglomération mais aussi un certain sentiment d'impunité », souligne le porte-parole de Vias. « Il y a plus de contrôles dans les zones hors agglomération avec un nombre croissant de radars tronçons ces dernières années

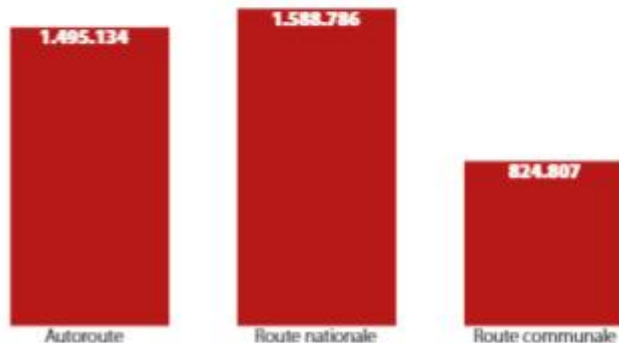
sur les autoroutes. En ville, les gens ont parfois l'impression qu'il y a moins de contrôles et que le risque de se faire prendre n'existe pas. Et ces chiffres montrent le contraire ».

Les routes nationales sont celles où des infractions sont le plus souvent constatées (37,51 %), devant les autoroutes (31,16 %) et les routes communales (25,62 %). On note aussi un plus grand nombre de constats d'infractions en Flandre (65 %) qu'en Wallonie (27 %) ou à Bruxelles (7,7 %). Cela s'explique par un plus grand nombre d'habitants mais aussi par un nombre plus élevé de radars.

**Les statistiques de la police montrent une prédominance des « petits dépassements »** » © BELGA

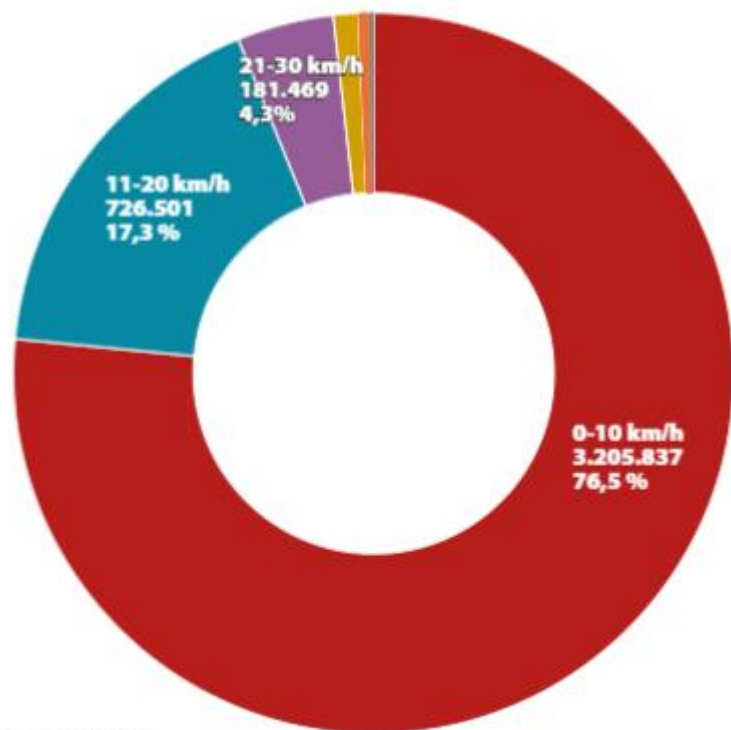
## Répartition des infractions de vitesse par type de route

Au premier semestre de l'année 2025



## Répartition par gravité de l'excès de vitesse

Au premier semestre de l'année 2025



Source : police fédérale

Source : police fédérale

## Infractions par régime de vitesse autorisée

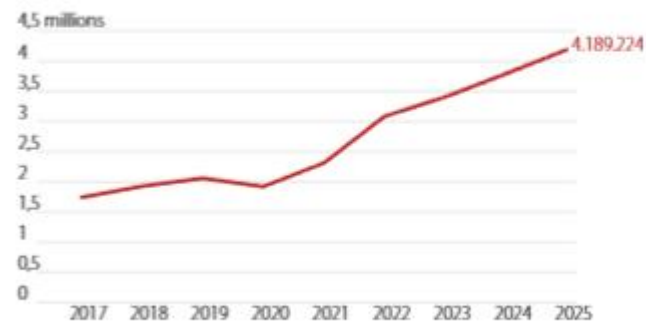
Au premier semestre de l'année 2025, en km/h



Source : police fédérale

## Evolution du nombre d'infractions de vitesse

Au premier semestre de chaque année



Source : police fédérale

**La Libre** BELGIQUE

# Comment expliquer le blocage entre la ministre Glatigny et les acteurs de l'enseignement ?

---

■ Depuis des mois, de nombreux enseignants expriment leur mécontentement face aux mesures prises par la ministre Valérie Glatigny (MR). Leurs revendications sont partagées par plusieurs autres acteurs de l'enseignement.

---

**P**atrick Dekelver est président de deux Pouvoirs Organisateurs (PO), à Bruxelles et dans le Brabant wallon. Il assure que tout le monde déplore un manque de concertation de la ministre. Or, *“se mettre entre autres le Segec (Secrétariat général de l'Enseignement catholique) à dos revient à se fragiliser. Stratégiquement, ce n'est pas extraordinairement bien joué. Elle scie la branche sur laquelle on est assis”*, insiste-t-il. *“Je suis absolument convaincu que si on n'a pas les acteurs de terrain avec soi, la réforme sera un échec. Et je crains que dans ce cas-ci, les acteurs de terrain ne sont pas favorables aux modifications qui sont en train de se mettre en place.”*

Bernard Hubien, secrétaire général de l'Ufapec (Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique), dénonce lui

Le Pacte d'excellence est notamment à l'origine du désaccord qui a fragilisé la relation.

aussi un manque de dialogue. *“On met les différents acteurs de l'école devant des décisions qui vont impacter grandement la vie des écoles sans aucune réflexion ou concertation préalable”*, déplore-t-il.

Pour le secrétaire général du Segec Alexandre Lodez, le climat de concertation s'est toutefois légèrement amélioré ces derniers temps. *“Il y a un an, après la mise au vert, il y a eu une sorte de black-out qui a duré six mois. Depuis lors, on a repris un peu le dialogue”*, recontextualise-t-il. Tout en regrettant un manque de constance dans la dynamique de concertation, le Segec se dit aussi demandeur de plus de négociations plutôt que de simples prises d'avis.

**Le Pacte d'excellence, nœud du problème**



ÉRIC LAL MANOIR/REX/GA

De nombreux acteurs de terrain déplorent un manque de concertation de la part de la ministre Valérie Glatigny (MR).

Pour Patrick Dekelver, le Pacte d'excellence est notamment à l'origine du désaccord qui a fragilisé la relation entre Valérie Glatigny et les acteurs de l'enseignement. *"Dès le début, le MR y était opposé. Mais pour entrer au gouvernement, ils ont dû le concéder, défendre quelque chose dont ils ne voulaient pas"*, résume-t-il. *"Maintenant qu'il est à la manœuvre, le MR essaie de corriger le Pacte en le dénaturant, notamment avec le retour des options en troisième secondaire."*

Selon lui, la ministre est responsable du blocage actuel. *"Le Segec avait mené une étude sur la manière dont il fallait organiser le tronc commun, tout était prêt. Puis, elle a tout modifié, sans concertation. Je me souviens que lorsque je travaillais dans la cellule enseignement du cabinet Jeholet, on attendait l'avis du Segec sur certains sujets avant de prendre une décision"*, souligne-t-il.

#### Des "effets d'annonce"

Le dialogue semblait aussi bien plus facile sous les législatures précédentes. *"La dynamique du Pacte d'excellence avait vraiment engagé un dialogue constructif en amont de la rédaction des avant-projets de décrets. La ministre pouvait entendre les arguments des uns et des autres sur les projets avant de passer à la phase de mise au point du texte d'avant-projet, puis aux concertations officielles. Il n'y*

avait de surprise pour personne”, rappelle Patrick Dekelver.

“La ministre n’a pas compris quelles dynamiques sont positives pour l’école”, ajoute Bernard Hubien. “Avec le Pacte, il y a eu un renforcement des discussions avec les différentes ministres et leurs cabinets sur des projets de décret avant de passer aux consultations officielles”, se souvient-il. “Mais depuis le début de cette législation, le comité du Pacte ne s’est réuni que quelques fois avant que la ministre ne fasse une ‘mise au vert’ après laquelle il n’y a plus eu de concertation. Nous apprenons ses décisions soit parce qu’elle les annonce dans la presse, soit parce qu’elle en parle en Commission de l’éducation, mais sans que nous en soyons informés en amont.” Le secrétaire général de l’Ufapec regrette également que Valérie Glatigny annonce ses projets de réforme comme des changements effectifs, alors même que ceux-ci ne sont pas encore votés au Parlement.

“On est dans un contexte budgétaire difficile, qui a amené des mesures – qui sont des choix politiques – qui ont allumé le feu dans l’enseignement”, résume Alexandre Lodez. “Au vu de l’ampleur des mesures, si vous prenez les quatre niveaux d’enseignement: le fondamental, le secondaire, l’enseignement pour adultes et le supérieur, l’enseignement secondaire est fortement touché par les économies dans le qualifiant et l’augmentation de charge horaire pour les enseignants du degré supérieur, tandis que les trois autres sont plus ou moins épargnés”, constate-t-il. Comme le souligne le secrétaire général du Segec, le fondamental a reçu des moyens supplémentaires en termes d’encadrement, tout en subissant en contrepartie des coupes dans la gratuité des cantines. Dans l’enseignement supérieur, ce sont les étudiants qui devront “passer à la caisse”. L’enseignement pour adulte est quant à lui plutôt concerné par des transferts de moyens accompagnés de nouvelles formations venant de l’obligatoire.

### Le deuil de la concertation

Du côté de l’Ufapec, Bernard Hubien déplore “une situation très inconfortable, un flou majeur” et une impossibilité pour beaucoup de prendre des dispositions. “Prenons l’exemple de l’annonce d’un accompagnement renforcé pour les élèves qui sortiront de sixième primaire sans avoir obtenu le CEB. On dit aux écoles qu’elles auront des moyens, mais elles n’ont toujours aucune idée de ce montant. Comment voulez-vous engager le personnel nécessaire à cet accompagnement renforcé si vous ne savez pas de quoi vous disposez?”, interroge-t-il.

Bernard Hubien estime que la rupture de confiance est entamée quasiment avec l’ensemble des acteurs de l’enseignement. “Beaucoup ont fait le deuil des concertations, puisqu’il n’y a aucune volonté de remettre en place cette dynamique-là. Mais c’est très dommageable pour nos enfants. Vouloir retirer les cohérences d’une réforme qu’on a mis dix ans à construire, ça provoque des ruptures de confiance...”, conclut-il.

Caroline Vandenabeele

# Les raisons de la montée en puissance du collectif Mars Attacks

**C**ela se répand comme une traînée de poudre.” Maud de Ridder, enseignante et conseillère communale Écolo, se réjouit du succès fulgurant du collectif Mars Attacks. Son objectif: “affirmer un refus catégorique de tous les projets de réforme du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)”, déclaraient ses membres fondateurs le 20 mars dernier, au moment du lancement de Mars Attacks.

À ce moment, douze écoles faisaient partie du collectif. D’après le dernier décompte réalisé mercredi dernier, 105 écoles en sont désormais membres. “Pour qu’une école rejoigne notre collectif, il est nécessaire qu’un nombre important d’enseignants souhaitent s’investir”, explique Sébastien Demarche, professeur de français dans une école bruxelloise et l’un des membres fondateurs du collectif. Les directions sont toujours consultées, certaines soutiennent officiellement, d’autres officieusement. Pour une poignée d’écoles, la direction s’est opposée à l’adhésion mais étant donné qu’une majorité des professeurs souhaitait rejoindre Mars Attacks, elles ont tout de même été comptabilisées.”

## “Reprenre leur destin en main”

La croissance fulgurante de ce collectif n’étonne pas ces deux enseignants. D’ailleurs, tous deux l’espéraient. Sébastien Demarche y voit le reflet de deux choses: “La première, la très grande inquiétude qui traverse le monde enseignant. La seconde, la colère contre la méthode employée par la ministre Glatigny, qui est extrêmement autoritaire.”

L’une des spécificités du mouvement Mars Attacks est qu’il refuse tout lien avec les syndicats. Du moins, publiquement. “Même si nous ne sommes pas affiliés aux organisations syndicales, nous discutons fréquemment avec elles. Nos revendications sont très proches”, concède Sébastien Demarche. À la différence près que Mars Attacks rejette toute concertation avec le monde politique.

Ce positionnement pourrait être l’une des raisons pour lesquelles nombre d’enseignants se reconnaissent dans ce collectif. “Notre organisation est complètement horizontale, tout le monde peut trouver sa place. Chaque individu est reconnu, valorisé et considéré.”, estime Maud de Ridder. “Cela donne aux enseignants

l’impression de reprendre leur destin en main”, ajoute Sébastien Demarche. Les mesures annoncées par la ministre Glatigny ces derniers mois ont plongé le monde enseignant dans la sidération. Mars Attacks permet d’une certaine manière de leur redonner de la dignité.”

Les membres du collectif Mars Attacks entendent bien poursuivre leur mouvement de protestation dans les mois à venir. “Des actions sont prévues jusqu’à la rentrée prochaine si rien ne bouge”, prévient Sébastien Demarche.

Mais pour l’heure, leur viseur est braqué sur les dates du 11 et du 27 mai. Dates auxquelles le décret programme sera présenté au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puis voté. Parmi les mesures

qu’il contient: l’ajout de deux périodes supplémentaires face classe pour les enseignants du secondaire supérieur. Publiée quelques heures avant le début des vacances dans les écoles, la circulaire annonçant la mise en œuvre de cette mesure, sous réserve de son adoption par le parlement de la FWB, aura terminé de mettre le feu aux poudres dans les rangs du collectif Mars Attacks. “C’est un rouleau compresseur, on nous marche sur le corps.”, s’indigne Maud de Ridder. Le collectif prévoit une série d’actions qui débiteront dès ce mardi.

## Finances dans le rouge

Interrogée sur la montée en puissance de ce collectif d’enseignants, la ministre de l’Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Valérie Glatigny (MR), se range derrière la situation financière de la fédé qui doit faire des économies pour boucler son budget. “Je comprends que les mesures d’économies ne font pas plaisir. Cela ne me fait pas plaisir non plus. Mais je rappelle que la FWB dépense 15 milliards pour 13,5 milliards de recettes.”

Cette dernière assure que les revendications des enseignants sont bel et bien prises en compte. À titre d’exemple, elle évoque l’extension de la gratuité des fournitures scolaires jusqu’à la 6<sup>e</sup> primaire, qui sera mise en œuvre par phases. Valérie Glatigny assure par ailleurs, que sa porte est “toujours ouverte pour expliquer les mesures prises”.

Louis Dominé

## Réaction

### Glatigny dit comprendre les inquiétudes

**Concertation** “Je comprends les inquiétudes des acteurs que vous mentionnez alors que des économies doivent être faites au vu de notre situation budgétaire très délicate. Ces économies touchent, en effet, l’Ufapec, le Segec ou encore les PO. Elles sont malheureusement indispensables pour retrouver la maîtrise de notre endettement. C’est la raison pour laquelle mon administration, mon cabinet et moi rencontrons régulièrement les organisations syndicales, les fédérations de pouvoirs organisateurs, les associations de parents, ainsi que les associations de direction (toutes les 6 semaines)”, explique la ministre Valérie Glatigny. “Nous répondons également aussi rapidement que possible à chaque question et honorons les demandes de visites et rencontres sur le terrain comme en témoignent mes réseaux sociaux. Ces concertations, notamment avec les syndicats et les FPO, ne sont pas formelles: elles permettent

concrètement de faire évoluer certaines mesures, y compris les économies proposées. Cela a notamment été le cas pour la mesure relative au passage de 20 à 22 périodes dans le secondaire supérieur, où des mesures d’accompagnement ont été décidées à la demande des syndicats, afin de limiter au maximum l’impact sur les enseignants temporaires. Un gel des réaffectations a ainsi été prévu: un membre du personnel nommé ou à titre définitif ne pourra pas reprendre la charge d’un enseignant temporaire pour compléter sa charge. Cette mesure permettra, à partir de novembre 2026, de mieux protéger les temporaires contre d’éventuelles réaffectations”, ajoute-t-elle.

“Cela a également été le cas pour l’extension de la gratuité des fournitures scolaires jusqu’en 6<sup>e</sup> primaire. À la suite des échanges avec les fédérations de PO, un phasage a été retenu afin de permettre une mise en œuvre progressive: l’extension concernera les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> primaires dès la rentrée 2026-2027, puis la 6<sup>e</sup> primaire à partir de la rentrée 2027-2028.”

